

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de HAUX
19 juillet 2021

Département de la Gironde
Canton de L'Entre Deux Mers

Communauté de Communes du
Créonnais

Mairie de Haux

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Nombre en exercice	12
Présents	8
Votants	9
Date de la convocation :	12/07/2021

L'an deux-mil-vingt-et-un, le 19 juillet 2021, le Conseil Municipal de la Commune de HAUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur BARTHET-BARATEIG Romain, Maire.

Membres présents : 8

Mesdames GENDRON Christelle, MILHAU Marianne, Messieurs BARTHET-BARATEIG Romain, CLAYRAC Thibault, BILLOT Romain, GIRAUD Christian, RAPIN Bruno, VAROQUI Jérémy,

Membres absents excusés : 4

PERROCHEAU Romain, GIRAUDÉAU Elisa, RAIMBAULT Jérôme, GARNIEL Jacques

Membres absents non-excuses : 0

Pouvoir reçu de Romain Perrocheau en faveur de Christian Giraud et joint à ce procès-verbal

Secrétaire de séance : Christian GIRAUD

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10/05/2021.**
- **Délibération remboursement d'avance sur frais.**
- **Délibération Décision Modificative du budget communal.**
- **Délibération Décision Modificative du budget de l'eau et l'assainissement.**
- **Délibération établissant la provision pour risque contentieux « achat eau ».**
- **Délibération relative aux créances douteuses.**

- **Délibération sollicitant la prise en considération de la dangerosité et des problèmes de sécurité sur la RD239 dans la traversée de l'agglomération.**
- **Délibération d'adhésion au groupement de commande du SDEEG.**
- **Délibération relative au budget des transports du RPI**
- **Divers**

Le conseil municipal débute à 19h03 et est diffusé en direct sur le Facebook de la mairie.

En préalable au conseil de ce jour, monsieur le maire nous informe que nous avons reçu la démission de trois membres du conseil municipal qui sont Nadia Zékryty, Jean-Michel Duleau, Mikaël Duleau.

Le nombre de membres composant le conseil municipal est maintenant de 12.

Jusqu'au 30 septembre 2021 le quorum étant fixé au tiers, il sera maintenant de 4

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10 mai 2021.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou modifications à apporter au procès-verbal du 10 mai 2021. Pas de manifestation de la part de l'assemblée. Le procès-verbal du dernier conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

- **1) Délibération remboursement d'avance sur frais.**

Monsieur le Maire informe qu'il a dû procéder à une avance de frais à hauteur de 340.39€ sur ses fonds personnels, avance qui comprend :

Leroy Merlin 21.90€	(Cadre cadeau départ Evelyne Lentz)
Panajou 12€	(Photo cadeau départ Evelyne Lentz)
Cultura 172 € + 64.50€	(Dictionnaires enfants CM2)
Pépinière Le Lann 69.99€	(Départ Evelyne Lentz)

Monsieur le Maire propose de voter le remboursement de ces sommes.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

- **2) Délibération Décision Modificative du budget communal.**

Suite à instruction du centre financier, monsieur le maire demande de provisionner les créances douteuses à hauteur de 2300€ pour l'année 2021.
Ce montant viendra en diminution du budget Voirie.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

- **3) Délibération Décision Modificative du budget de l'eau et l'assainissement.**

Inscription des amortissements 2021 sans conséquences sur le budget (simple jeu d'écritures)

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

- **4) Délibération établissant la provision pour risque contentieux « achat eau ».**

Lors de la validation du budget prévisionnel de l'Eau et l'assainissement, une ligne de provision de 30.000€ à été inscrite pour provisionner le litige de l'eau en cours avec le syndicat d'eau. Nous vous demandons de valider cette délibération afin de pouvoir la mandater. Pour rappel à ce jour nous avons 140 000€ de provisionnés.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

- **5) Délibération relative aux créances douteuses.**

Afin de pouvoir palier au non-paiement des créances sur les années précédentes
Monsieur le maire nous demande de bien vouloir accepter de provisionner la somme de 2297.49
€. (En relation avec le point 2)

Bien sur cette provision n'annule pas le paiement de ces créances douteuses.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

- **6) Délibération sollicitant la prise en considération de la dangerosité et des problèmes de sécurité sur la RD239 dans la traversée de l'agglomération.**

- Mr FAGET (responsable du service subventions au département) nous demande de prendre une délibération pour compléter la demande de subventions plafonnée à hauteur de 500.000€ sur la sécurisation de la RD 239.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

- **7) Délibération d'adhésion au groupement de commande du SDEEG.**

- Le SDEEG nous propose d'adhérer à un groupement de commande pour l'achat ou la location de véhicules électriques et/ou GMP. L'adhésion est gratuite et nous engage en rien.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

8 Délibération relative au transport du RPI

Le SRPI a une régie des transports utilisée pour l'exploitation du bus scolaire. Celui-ci a été vendu en 2019 sans avoir jamais été amorti. C'est la Région qui est depuis cette date opératrice du transport scolaire.

De ce fait, la régie des transports enregistre un déficit de recettes correspondant à la différence entre la valeur comptable du bus et son prix de cession augmenté de subventions pour un montant de 36 247.31€.

Le comblement de ce déficit pourrait être effectué par le syndicat mais il se retrouverait dans une situation délicate au niveau de sa trésorerie.

Deux schémas ont été étudiés :

- Souscription d'un crédit de trésorerie remboursable annuellement, solution qui n'a pas eu la faveur du comptable public.
- avance remboursable par les communes calculée au prorata du nombre d'habitants. Pour la commune de HAUX, le montant de HAUX de l'avance exceptionnelle s'élèverait à 27 049€.

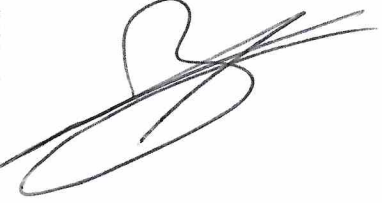
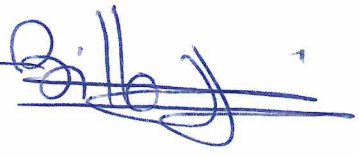
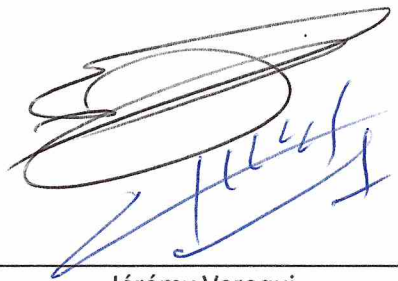
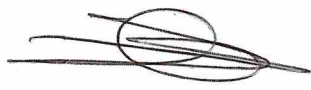
Monsieur le maire sollicite auprès du Conseil Municipal, l'autorisation de réaliser cette avance si la situation financière du RPI l'impose. pour précision, il s'agit bien d'une avance pas d'un versement de fond, avance qui devrait intervenir lors du dernier trimestre 2021.

Votants	9	
Pour	9	
Contre	0	
Abstention	0	

Délibération adoptée à l'unanimité

9) Points Divers

- **COVID** : Mr le maire nous présente un point COVID au 9 juillet 2021 qui fait ressortir que 41 % de la population de Nouvelle Aquitaine a été vacciné deux fois
- **Factures d'eau** : de nouveaux relevés vont être effectués par nos agents techniques, et de nouvelles factures globales vont être réémises s'appuyant sur le relevé de fin 2019. Les versements effectués mi-2020, et fin 2020 seront défalqués.
- **Avenir de la régie de l'Eau** : d'ici 2026, le passage en syndicat est obligatoire pour les communes. Nous débattons pour décider d'attendre ou pas 2026 pour effectuer ce changement important pour notre commune
- **Marché communal** : depuis la distribution du magazine municipal HAUX ACTU, de nombreuses réponses nous sont parvenues (plus de 40). Elles sont en cours de traitement et nous ne manquerons pas de vous en communiquer les tendances.
- **Situation du COL** : Des réunions publiques vont être organisées afin de donner un maximum d'informations à nos administrés. Également, un projet immobilier d'envergure se profile sur le Bourg.
- **Sécurisation de la RD239** : comme évoqué au point 6 plus haut, ce projet, qui a l'adhésion des instances départementales et sécuritaires est en attente de validation de ses subventions. Pour la partie technique nous avons commandé des relevés topographiques afin de finaliser au mieux les emplacements de parking possibles.
- **Rencontre des hameaux** : Des réunions de quartier vont être organisées dans les hameaux cet automne (y compris Grand Chemin et au Bourg) et devraient débiter le 2 septembre.

Romain Barthet-Barateig 	Thibault Clayrac 	Romain Billot 
Christian Giraud 	Romain Perrocheau 	Marianne Milhau 
Christelle Gendron 	Jérémy Varoqui 	Bruno Rapin 
Elisa Giraudeau 	Jacques Garniel 	Jérôme Raimbault 

La séance est levée à 20h05

Fin de document